

Adieu veaux, vaches et lait français... requiem pour nos éleveurs

[La chronique de l'avocat gourmet Eric Morain](https://www.franceinter.fr/emissions/la-chronique-d-eric-morain)
<https://www.franceinter.fr/emissions/la-chronique-d-eric-morain>

Alea lacta est ! Le Conseil d'Etat a, par décision du 10 mars 2021, porté un coup de massue aux éleveurs laitiers ainsi qu'aux consommateurs français en faisant droit au recours du Groupe Lactalis.

Il n'est désormais plus obligatoire d'indiquer l'origine du lait sur les étiquettes alimentaires sous prétexte qu'un lait français aurait les mêmes propriétés qu'un lait canadien, péruvien ou australien.

Une argumentation qui laisse perplexe dans la mesure où **la texture, le goût et l'odeur du lait dépendent exclusivement de l'alimentation de l'animal**. Une vache nourrie à base de foin et d'herbe ne donnera pas le même lait qu'une vache nourrie à base maïs transgéniques, de farines animales ou d'huile de palme. Cela a d'ailleurs été mis en évidence au moment du scandale du « Buttergate » au Canada.

En tout état de cause, **cette décision a suscité à juste titre un vent de révolte dans le monde agricole** et sur l'ensemble de nos territoires de la Savoie à la Picardie, du Rhône aux Vosges et nombre de parlementaires ont montré les cornes.

Imaginez-vous l'espace d'un instant dans les dédales d'un supermarché : alors que vous venez d'hésiter pendant 15 minutes entre le camembert de Normandie et le comté du Jura, vous arrivez au rayon lait. Par volonté de consommer local, vous recherchez une bouteille de lait d'origine français. En vain. Vous trouvez au mieux la mention « conditionné en France » mais rien sur l'origine du lait. Faites pareil avec vos yaourts, le résultat sera le même. Au mieux il y aura écrit « yaourt nature » alors qu'il est tout sauf nature mais ça c'est un autre problème.

A l'image d'une loterie à l'échelle nationale, vous achetez au mieux le lait de l'éleveur breton et au pire du lait letton.

Et c'est bien là où le bât blesse. La décision du Conseil d'Etat emporte des conséquences désastreuses tant pour l'éleveur laitier français qui ne pourra plus lutter économiquement face aux éleveurs étrangers, que pour le consommateur français qui achètera du lait « Made in Conseil d'Etat » c'est-à-dire de nulle part en fait.

Un aveuglement qui touche vraisemblablement les sages du Palais-Royal eux-mêmes dans la mesure où la décision prise est à contre-courant des évolutions sociétales.

Alors que la tendance générale et le vent de l'histoire nous incitent à consommer responsable et local en privilégiant les circuits courts, à respecter des normes sanitaires strictes pour éviter la propagation de maladies en lien avec l'alimentation, à informer toujours plus le consommateur de l'origine des produits, le Conseil d'Etat rétropédale et signe la mise à mort du lait français.

Ce retour en arrière étonne d'autant plus que le Conseil d'Etat a un emplacement géographique tout trouvé pour faire la promotion de nos vaches françaises et de leur délicieux nectar : le Palais-Royal !

Un lieu propice à l'éveil rural où l'on retrouve des jardins relaxants qui nous rappellent la quiétude des grandes prairies françaises, mais également d'élégantes fontaines qui nous renvoient au doux clapotis des ruisseaux de campagne.

Un lieu chargé d'histoire où se situent les prestigieuses Colonnes de Buren striées de noir et de blanc, couleurs qui ne sont pas sans rappeler celles des vaches normandes sur lesquelles tombe la pluie.

Une référence au titre « Made in Normandie » de Stone et Charden ?

Bien vu, mais je ne vous ferai pas le plaisir de pousser la chansonnette.

Ou alors à la seule condition que cette chanson réveille les sages du Palais Royal et leur fasse prendre conscience que cette décision ne profite ni aux producteurs ni à la population française mais seulement au Groupe Lactalis, n°1 mondial des produits laitiers qui a engrangé près de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 et qui continue à faire des marges folles en jouant sur la libre circulation des marchandises.

C'est fou d'ailleurs de s'être autant battu pour pouvoir produire industriellement des camemberts étiquetés Normandie puis de se battre tout autant pour supprimer toute référence d'origine sur le lait. A moins que.. à moins que... ? A moins qu'il n'y ait derrière tout cela qu'une course au profit, un rabais des prix d'achat du lait et une tromperie annoncée du consommateur à qui on fera prendre des pis pour des lanternes. Je crains bien de comprendre...

Une soif du profit qui n'est pas anodine et qui démontre, si besoin en était encore, qu'on a un vrai problème avec l'étiquetage de nos produits alimentaires qui parfois s'impose jusqu'à l'absurde et parfois disparaît comme par enchantement, surtout quand il s'agit de produits chimiques – coucou le label HVE - ou de mentions géographiques.

C'est alors à nous, consommateurs, de lutter contre les détracteurs du terroir en privilégiant l'éthique de l'étiquette.

[Eric Morain](#) avocat pénaliste au barreau de Paris